

Comité des nominations

Guide pour les nouveaux modèles de partage de la charge pastorale

Définition des rôles et fonctions

Le présent document regroupe un ensemble de propositions pour aider à clarifier les rôles et fonctions des nouvelles composantes selon le scénario retenu dans chaque milieu pour partager la charge pastorale des unités missionnaires.¹

L'UNITÉ MISSIONNAIRE

L'unité missionnaire désigne le regroupement de quelques paroisses dont la charge pastorale est confiée à une équipe pastorale missionnaire.

LE PRÊTRE MODÉRATEUR (Équipe mixte ou in solidum)

Considérations générales

Le prêtre modérateur est mandaté par l'Évêque, qui lui confie la charge pastorale d'une portion du Peuple de Dieu en collaboration avec une équipe dont il est l'animateur. Compte tenu de sa responsabilité, il veille prioritairement à s'assurer que tous les membres de l'équipe pastorale missionnaire comprennent et assument en coresponsabilité la mission qui leur est confiée. Il demeure cependant le prêtre répondant de la charge pastorale reçue auprès de l'Évêque.

Le prêtre modérateur exercera son service d'autorité dans un esprit de dialogue et de recherche commune, en demeurant à l'écoute des personnes qui participent avec lui à l'exercice de la charge pastorale.

Dans l'exercice de son leadership pastoral, les décisions relatives aux fonctions de coordination et d'animation des communautés sont élaborées en commun. De manière habituelle, les décisions et orientations sont décidées par l'équipe pastorale missionnaire et confirmées par le prêtre modérateur en tant que premier responsable mandaté par l'Évêque.

¹ Les notions développées dans ce document ont été élaborées à partir de la documentation provenant de diocèses québécois et européens qui expérimentent de nouveaux modèles de partage de la charge pastorale ainsi que de la pratique actuelle d'équipes pastorales de notre diocèse. Elles tiennent compte des règles du droit canonique.

Les principaux rôles et fonctions qui lui sont confiés sont :

- Faciliter la recherche du « sens » et du développement de la vision dans l'unité missionnaire.
- Assurer la mise en œuvre des orientations de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, pour vivre le tournant missionnaire, ainsi que des grandes priorités de l'Église diocésaine.
- Favoriser la cohésion de la coordination et de l'animation de l'équipe pastorale missionnaire.
- Veiller à la mise en place et au fonctionnement du noyau ou du comité de coordination.
- Assurer une bonne gestion au niveau de l'administration et des ressources humaines de l'unité missionnaire.

Note : Voir l'annexe pour une présentation plus détaillée.

L'ÉQUIPE IN SOLIDUM

Selon le Code de droit canonique :

Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à la condition cependant que l'un d'eux soit le prêtre modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque. (Can. 517 - § 1.)

L'expression latine *in solidum* signifie « solidairement » ou « en solidarité ». Cela signifie que la charge pastorale d'une ou de plusieurs paroisses est confiée à plusieurs prêtres qui sont solidairement responsables. Ils exercent donc ensemble et solidairement la charge curiale.

Cependant l'un des prêtres est nommé par l'Évêque *prêtre modérateur de la charge pastorale*. Il porte les responsabilités du curé comme prévu par le Droit, mais il y répond avec les autres prêtres membres de l'équipe. Les rôles et fonctions spécifiques au curé attribués au prêtre modérateur peuvent donc être partagés avec les autres membres de l'équipe *in solidum*. Ces rôles et fonctions peuvent être interchangés périodiquement (ex. : annuellement) entre les membres de l'équipe, comme par exemple, une participation stable aux assemblées de fabriques quand il y en a plusieurs dans l'unité missionnaire.

Il revient aux membres de l'équipe « *in solidum* » de réfléchir à la manière d'exercer la charge curiale commune, de délibérer sur ce qui doit être fait, comment et par qui. Chacun reçoit donc, au sein de l'équipe, des responsabilités précises qu'il exerce en communion avec ses confrères (ex. : responsabilité du noyau de coordination, coordination et animation de l'équipe pastorale missionnaire, membre de la ou des fabriques sous leur responsabilité, affaires canoniques, coordination de la liturgie et des sacrements, etc.).

Dans la prise de décision concernant la charge curiale, tous les prêtres nommés « *in solidum* » ont une même voix délibérative et prennent ensemble les décisions. Il est souhaitable que les décisions prises soient le fruit d'un consensus et pas seulement d'une majorité des membres de l'équipe. Sous la conduite du prêtre modérateur chacun mettra en œuvre les décisions pastorales selon la tâche propre qui lui a été confiée dans l'exercice commun de la charge curiale assumée solidairement. Toutes les autres décisions pastorales sont prises en coresponsabilité avec l'équipe pastorale missionnaire.

Note: Il sera important de bien départager ce qui relève de la responsabilité et de la décision de l'équipe presbytérale in solidum de ce qui revient à l'équipe pastorale missionnaire.

AUTRES STATUTS OCTROYÉS À DES PRÊTRES DANS LES UNITÉS MISSIONNAIRES

PRÊTRE ASSOCIÉ

On appelle *prêtre associé* tout prêtre qui participe à l'exercice de la charge pastorale en étant membre de l'équipe pastorale missionnaire dans les paroisses dont la responsabilité est confiée à un prêtre modérateur. Dans le cas d'une équipe in solidum, il est possible que d'autres prêtres soient nommés prêtres associés et membres de l'équipe pastorale missionnaire. Il reçoit de l'Évêque une lettre de nomination précisant son statut et la mission qui lui est confiée. Il reçoit un traitement versé par la fabrique tel que précisé dans *l'Ordonnance relative au traitement des prêtres*.

PRÊTRE COLLABORATEUR

On appelle *prêtre collaborateur*, tout prêtre qui souhaite apporter son concours au ministère liturgique et sacramentel dans une ou plusieurs paroisses sans être membre de l'équipe pastorale missionnaire. À la demande du prêtre modérateur, il reçoit de l'Évêque une lettre de nomination précisant son statut et la mission qui lui est confiée. Il accomplit les actes de son ministère en lien étroit avec celui qui a la charge pastorale de la paroisse. Il reçoit un traitement ou des honoraires versés par la Fabrique en fonction des services rendus tels que précisés dans *l'Ordonnance relative au traitement des prêtres*.

PRÊTRE VICAIRE

De manière exceptionnelle, dans certaines situations particulières (paroisses extraterritoriales, paroisses confiées aux membres d'un institut de vie consacrée), il peut arriver que l'Évêque désigne des curés et des vicaires. Le terme « vicaire » sera donc réservé aux situations où l'Évêque nomme un prêtre dans une équipe pastorale missionnaire dont la responsabilité est confiée à un curé.

LE COMITÉ OU NOYAU DE COORDINATION

Composé de deux ou trois personnes pour coordonner le travail missionnaire sur le territoire:

- ❖ Le *prêtre modérateur* de la charge pastorale ou le membre de l'équipe in solidum qui aura été désigné pour ce rôle.
- ❖ Un autre membre de l'équipe pastorale missionnaire : prêtre, diacre, agent laïc ou agente laïque de pastorale ou personne intervenante.
- ❖ Idéalement au moins une autre personne, laïque de préférence. Cette personne recevrait un mandat de l'Évêque. Elle pourrait ou non être rémunérée.

Ce comité ou noyau de coordination est constitué pour agir en tant que « comité exécutif » de l'équipe pastorale missionnaire.

Son rôle prend forme à partir des différentes fonctions énumérées ci-dessous selon les besoins de l'unité missionnaire et la taille de l'équipe pastorale missionnaire. Voici quelques suggestions :

- ⇒ Préparation des rencontres de l'équipe pastorale missionnaire.
- ⇒ Il détermine les sujets prioritaires pour les réunions de l'équipe et la manière de les traiter (au besoin, déterminer le travail préalable à effectuer par les membres avant la rencontre)
- ⇒ Il assure le suivi des comptes-rendus de chaque rencontre d'équipe pour :
 - s'assurer que des mandats clairs sont confiés afin d'assurer l'exécution des décisions;
 - préciser les prochaines étapes à franchir dans un domaine donné;
 - identifier les sujets ou les décisions à prendre qui doivent être ramenés en réunion.
- ⇒ Préparation des temps annuels de planification et d'évaluation de l'année pastorale.
- ⇒ Coordination de certains aspects logistiques et d'organisation matérielle.
- ⇒ Supervision des équipes de soutien à des projets missionnaires.

- ⇒ Présentation des projets et besoins pastoraux à la direction générale de la paroisse et aux Assemblées de fabrique.
- ⇒ Toute autre tâche jugée pertinente confiée par l'équipe pastorale missionnaire.

Une alternance entre les réunions du noyau ou du comité de coordination et celles de l'équipe pastorale missionnaire est souhaitable (ex. : rencontre du noyau de coordination les 1^{re} et 3^e semaines du mois et réunions de l'équipe pastorale missionnaire les 2^e et 4^e semaines du mois).

L'ÉQUIPE PASTORALE MISSIONNAIRE

- ❖ Constituée des prêtres (modérateur, associé-s), des diacres permanents, d'agents laïcs ou agentes laïques de pastorale, de personnes intervenantes en pastorale et de personnes laïques associées (rémunérées ou non) dont le ministère pourrait être reconnu par l'Évêque
- ou
- ❖ Constituée de prêtres nommés *in solidum*, de prêtres associés, de diacres permanents, d'agents laïcs ou agentes laïques de pastorale, de personnes intervenantes en pastorale et de personnes laïques associées (rémunérées ou non) dont le ministère pourrait être reconnu par l'Évêque.

Cette équipe collabore à l'exercice de la charge pastorale en coresponsabilité, dans sa triple dimension de gouvernement, d'annonce de la Parole et de célébration des sacrements.

Elle partage régulièrement la Parole de Dieu, et à sa lumière, veille à ce que toutes les dimensions de la vie chrétienne soient soutenues, animées et vitalisées dans l'ensemble de l'unité missionnaire. Pour ce faire, elle tient des rencontres régulières et fréquentes : toutes les deux ou trois semaines si possible, et chaque fois que les événements l'exigent. Elle prend régulièrement le temps de relire son travail pour y discerner l'œuvre de Dieu et les appels qu'Il peut adresser.

L'équipe pastorale missionnaire devrait d'abord être un lieu de réflexion, de partage des préoccupations et des enjeux pastoraux, au service d'un projet missionnaire avant d'être un groupe de tâche. Elle veut soutenir une nouvelle dynamique missionnaire et se risquer à prendre de nouvelles initiatives.

Ses rôles et tâches prioritaires :

- ⇒ Porter une attention au vécu de chaque communauté locale tout en favorisant la communion et l'unité entre les communautés.
- ⇒ Exercer un leadership de vision et établir des orientations ou priorités pastorales permettant de soutenir le déploiement d'une Église missionnaire en cohésion avec les orientations diocésaines. En conséquence, elle établit un plan d'action annuel.
- ⇒ Développer, guider et soutenir les Équipes d'animation locales ou leur équivalent.
- ⇒ Analyser, interpréter et évaluer avec chacune d'elles la vie des communautés.
- ⇒ Reconnaître et aider au développement des charismes et des talents qui existent dans les différentes communautés.
- ⇒ Favoriser le ressourcement et la formation des personnes engagées dans la vie et l'animation des communautés.
- ⇒ S'assurer de modalités efficaces de circulation de l'information dans l'ensemble des communautés chrétiennes.

LES ÉQUIPES D'ANIMATION LOCALES (EAL) OU L'ÉQUIVALENT

La reconfiguration (ou transformation) de la charge pastorale par le regroupement des membres des équipes pastorales, au service de grandes unités missionnaires, nous procure une occasion privilégiée pour repenser et accentuer nos manières de vivre la coresponsabilité et la proximité. Les équipes d'animation locales sont un bon moyen pour y parvenir. En ayant toujours en tête les quatre pôles de la vie chrétienne, cette équipe locale, formée de leaders du milieu, est chargée de maintenir le lien de la communion fraternelle dans chaque communauté locale, d'entretenir la communion avec l'Église élargie sur le territoire. Elle invite les membres de la communauté à contribuer à la réalisation de la mission de l'Église.

Toujours en lien avec l'équipe pastorale qui l'accompagne, elle veille à ce que la vie circule dans sa communauté, s'inspirant de la vision et du projet pastoral de la paroisse.

Le modèle idéal de ces équipes propose qu'elles soient constituées de cinq personnes, mais il est possible de moduler ce nombre selon le contexte. L'important est que dans chaque communauté (ou regroupement de petites communautés), quelques disciples (au minimum 3) fassent équipe pour animer, donner du souffle, organiser la vie missionnaire dans leur milieu, en s'adjoignant d'autres personnes.

Veiller à la vitalité d'une communauté passe nécessairement par ce qui en constitue l'essence et que nous appelons les quatre pôles ou dimensions. Chaque équipe pourra voir comment elle module son action pour y intégrer chacune de ces dimensions.

- La vie fraternelle
- L'annonce de l'Évangile et l'éducation de la foi
- La prière et la célébration
- La transformation du milieu par des activités d'entraide et de justice sociale

L'EAL s'attache au partage de la Parole de Dieu en équipe afin d'exercer un leadership authentiquement chrétien dans l'animation et la prise en charge des activités communautaires.

Il est nécessaire que l'équipe pastorale missionnaire investisse du temps et des énergies auprès des EAL et travaille en synergie avec elle, dans un rôle d'accompagnement et de soutien.

Idéalement, une EAL naît du discernement de la communauté. Et l'équipe pastorale missionnaire aura le souci de la renouveler, au moment où elle le jugera opportun, en développant un dialogue avec ses membres et en suscitant la participation, par une culture de l'appel, d'autres membres de la communauté.

LES ÉQUIPES DE SOUTIEN À DES PROJETS MISSIONNAIRES

En concertation avec l'équipe pastorale missionnaire, ces équipes volantes peuvent être constituées en vue de porter un **projet particulier de nature missionnaire** correspondant à des besoins spécifiques pour plusieurs communautés locales (ex. : familles avec de jeunes enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes, justice sociale, entraide et soutien aux personnes âgées vivant à domicile, Églises vertes, etc.)

Elles travaillent sur un vaste territoire composé de plusieurs communautés locales et pourraient même œuvrer dans plus d'une unité missionnaire.

Le travail de ces équipes, lorsqu'elles sont mises en place, pourrait être supervisé par le noyau de coordination. Ces équipes pourraient être invitées ponctuellement à certaines réunions de l'équipe pastorale missionnaire pour évaluer les avancées du projet et partager les retombées, les pistes de collaboration qui s'ouvrent, etc.

Idéalement, ces équipes pourraient regrouper des personnes mandatées et d'autres personnes baptisées manifestant un intérêt et des charismes particuliers à l'égard de certaines dimensions de la mission et de l'évangélisation et seraient coordonnées par une personne mandatée, membre de l'équipe pastorale missionnaire ou en lien avec elle.

Précisions sur le rôle du prêtre modérateur (Équipe mixte ou in solidum)

Les rôles et fonctions du prêtre modérateur se réalisent à travers différentes tâches et responsabilités. Cette annexe en présente les grandes lignes qui sont à moduler selon la taille du milieu et de l'équipe pastorale missionnaire.

- Faciliter la recherche du « sens » et du développement de la vision dans l'unité missionnaire, en veillant à quelques éléments essentiels dans l'exercice de ce rôle :
 - ⇒ Il s'assure que la Parole de Dieu soit au cœur de l'animation pastorale de l'unité missionnaire.
 - ⇒ Il veille à ce que l'équipe pastorale missionnaire travaille dans un esprit de communion.
 - ⇒ Il exerce un style de leadership où les personnes baptisées deviennent participantes à la mission.
 - ⇒ Il rassemble régulièrement les personnes qui participent à l'exercice de la charge pastorale par mandat de l'Évêque pour réfléchir à la vision et à sa réalisation dans les milieux.

 - Assurer la mise en œuvre des orientations de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, pour vivre le tournant missionnaire, ainsi que des grandes priorités de l'Église diocésaine en veillant à la présence des éléments suivants :
 - ⇒ Il coordonne le processus d'élaboration de la vision, du projet pastoral et des plans d'action annuels des différentes instances responsables de la vie pastorale.
 - ⇒ Il met en place les modalités pour effectuer un suivi et une évaluation régulière par des temps de relecture et d'évaluation.

 - Favoriser la cohésion de la coordination et de l'animation de l'équipe pastorale missionnaire.
 - Veiller à la mise en place et au fonctionnement du noyau ou du comité de coordination.
- Note : dans le cas d'une équipe in solidum, un autre prêtre de l'équipe pourrait assurer ce dernier rôle s'il possède des talents et charismes en ce sens.*
- Assurer une bonne gestion au niveau de l'administration et des ressources humaines de l'unité missionnaire, en posant les actions suivantes :
 - ⇒ Il veille à la répartition équitable des tâches entre les membres de l'équipe pastorale missionnaire. Il sollicite des prêtres collaborateurs et diacres disponibles pour remplir les divers services requis.
 - ⇒ Il s'assure que l'administration financière soit au service de la mission et il répond de l'administration de la ou des fabriques au plan civil et canonique.
 - ⇒ Il agit comme supérieur immédiat de tout le personnel pastoral. Il peut également agir comme supérieur immédiat du personnel de secrétariat, administratif et de soutien : il est cependant souhaitable que cette tâche soit déléguée à la personne désignée pour assurer la direction générale de la ou des paroisses dont il a la charge.

Précisions complémentaires pour le prêtre modérateur au sein d'une équipe in solidum

Le prêtre modérateur d'une équipe presbytérale in solidum est celui qui porte la mission de diriger l'activité commune des prêtres à qui l'Évêque diocésain a confié solidairement la charge pastorale d'une ou de plusieurs paroisses.

Pour ce faire, il lui revient d'assumer les responsabilités suivantes :

- ⇒ Il veille à favoriser la vie fraternelle de l'équipe des prêtres nommés in solidum.
- ⇒ Il guide et anime l'action pastorale des prêtres de l'équipe.
- ⇒ Il s'assure de favoriser les relations des membres de l'équipe in solidum avec les autres prêtres, les diacres, les agentes et agents de pastorale et les personnes intervenantes œuvrant dans le milieu.
- ⇒ Il veille au partage équitable des rôles et responsabilités entre les prêtres membres de l'équipe in solidum (ex. : responsabilité du noyau de coordination, coordination et animation de l'équipe pastorale missionnaire, membre de la ou des fabriques sous leur responsabilité, affaires canoniques, coordination de la liturgie et des sacrements, etc.).

Précisions complémentaires pour le prêtre modérateur d'une équipe mixte

Puisqu'il est seul en responsabilité au plan canonique, le prêtre modérateur d'une équipe mixte assure tous les devoirs et charges normalement attribués au curé. C'est donc lui qui répond de l'administration de la ou des fabriques au plan civil et canonique.